



• BIO EN HAUTS-DE-FRANCE •
Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

LABienvenue

La lettre d'information de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

N° 82 • Mars 2021 • www.bio-hautsdefrance.org



**INSTALLATION TRANSMISSION :
TOUS MOBILISÉS !**



© Terres et Territoires



• **BIO EN HAUTS-DE-FRANCE** •

Groupement Régional de l'Agriculture Biologique

Bio en Hauts-de-France est soutenue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil régional Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Siège social, site Phalempin

26, rue du Général de Gaulle
59133 Phalempin • T 03 20 32 25 35

Site Amiens

14, rue du 8 mai 1945
80090 Amiens • T 03 22 22 58 30

Organisme de conseil indépendant

N° Agrément Pl01462

www.bio-hautsdefrance.org

Youtube | Facebook | Twitter

LABienvenue [N°82]

La lettre des actualités de l'agriculture biologique en Hauts-de-France

Directeur de la rédaction : Christophe Caroux

Comité de rédaction : Margaux Amblard,
Simon Hallez, Jean-Baptiste Pertriaux,
Tessa Durand

Maquettage : Laetitia Vandamme

Crédits Photos : Bio en Hauts-de-France,
Freepik, Adobe stock, Matthieu Chanel

Imprimeur : l'âRG (80) sur papier recyclé
et encres végétales.

Numéro ISSN : 2431-1049.

Imprimé en 350 exemplaires.

ÉDITO PAR CHRISTOPHE CAROUX, PRÉSIDENT

Il nous reste encore quelques mois de négociations pour que la future PAC puisse engager une réelle transition agricole et alimentaire. A travers notre campagne FNAB #OnVeutLaBioPourTous, nous demandons 5 fois plus de soutien à la bio, soit : 10% de la prochaine politique agricole ; 1 milliard d'euro / an pour la bio entre 2023 et 2027 ; mais encore 50% de produits issus de l'AB dans les cantines.

En région, le conseil d'administration de Bio en Hauts-de-France a contribué à la consultation de la Région pour construire le futur Plan Stratégique National. Nous proposons notamment que les futurs dispositifs d'aides (investissements agricoles, PCAE, aides à l'installation, LEADER...) puissent accompagner ce changement de modèle : conditionner les aides agricoles aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux ; valoriser les systèmes de production intensifs en emploi ; aider davantage les producteurs qui engagent des modifications profondes de leurs systèmes ; encourager les systèmes herbagers et économes ; limiter la capitalisation des

fermes par des plafonds d'aides ; soutenir les démarches collectives...

L'exigence que nous avons vis-à-vis des moyens alloués par la future PAC pour l'AB (nous visons 20% de SAU bio en 2027) doit s'accompagner d'une exigence stricte sur ses conditions de développement. L'accélération du développement du marché et de la production observée depuis 5 ans ne doit pas être synonyme de banalisation, dénaturation, standardisation, simplification du modèle que nous défendons. Nous devons au contraire créer les conditions d'un développement d'une bio cohérente, exigeante, vertueuse, complexe.

Conversion de l'agriculture régionale à l'AB, création de nouvelles filières à haute valeur ajoutée, résilience des fermes bio, découverte de nouvelles techniques de production, innovations agronomiques, alimentation durable... C'est justement le menu que nous vous proposons les 2 et 3 juin à Brie (02) dans le cadre de **notre salon de plein air Terr'eau Bio** : 2 jours intenses pour construire ensemble le système alimentaire de demain ! On espère vous y retrouver tous !

SOMMAIRE

2 • ÉDITO

3 • RÉSEAU EN RÉGION

CHRISTOPHE CAROUX SUCCÈDE À NADOU MASSON À LA PRÉSIDENTE DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE • NOTRE ACTIVITÉ DE FORMATION DES ACTIFS AGRICOLES CERTIFIÉE

4 • RÉSEAU NATIONAL

ON VEUT LA BIO POUR TOUS • LES GAINS SYNDICAUX DE LA FNAB EN 2020 • COMMENT FAIRE FACE AUX RISQUES DE CONTAMINATION ?

5 • ACTUS DES PROJETS

LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

6 • LE TOUR DE LA QUESTION

INSTALLATION TRANSMISSION, TOUS MOBILISÉS !

8 • ALIMENTATION DURABLE ET TERRITOIRES

P.A.N.I.E.R.S., POUR AGIR ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

9 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

LE PARI DU LIN BIO : RETOUR SUR LES HIVERNALES DE L'ASSOCIATION LIN ET CHANVRE TEXTILE BIO (LCBIO)

10 • OPTIMISATION DES SYSTÈMES

QUELS CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES POUR LE PORC BIO À PARTIR DE 2021 ?

11 • PORTRAIT DU MOIS

EMMANUEL WORONOFF, POLYCUITEUR ÉLEVEUR BIOLOGIQUE À BRIE (02)

12 • AGENDA

ÉVÉNEMENTS ET FORMATIONS À VENIR



INFOS REGIONALES

CHRISTOPHE CAROUX SUCCÈDE À NADOU MASSON À LA PRÉSIDENTENCE DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE

Réunis en fin d'année 2020, les membres du conseil d'administration ont procédé à distance à l'élection du nouveau bureau de l'association.

C'est en rejoignant la CUMA la Verloossoise en 2014 que Christophe Caroux, installé sur la ferme familiale depuis 1997, s'est frotté à la bio. Très vite, il convertit ses premières parcelles. « Au 1^{er} janvier 2018, la totalité des 60 hectares de la ferme située à Aix Noulette (62) sont convertis en bio. J'y cultive des céréales mais également des légumes de plein champ en collaboration avec le groupe d'agriculteurs de Loos-en-Gohelle. » Sa motivation pour soutenir la bio grandit, ce qui le conduit fin 2018 à s'investir en tant qu'administrateur à Bio en Hauts-de-France : « Une évidence et une première pour moi dans une instance en faveur de l'agriculture bio ! J'ai très vite apprécié l'ambiance conviviale de cette organisation où chacun peut s'exprimer. » Son ambition est claire : œuvrer en faveur de « cette agriculture bienfaisante et mieux-disante, où les créations de label sont indispensables pour en protéger la production. Mon engagement est total sur les enjeux de filières pour ne pas refaire les erreurs du passé. Il semble indispensable de ne plus laisser l'aval de notre métier aux mains des intermédiaires, il faut construire ensemble. »

Quatre vice-présidents

Ces élections ont été organisées selon le

mode opératoire habituel, à savoir au travers d'élections sans candidats, processus qui permet de décider en consentement qui prendra la responsabilité d'un rôle; l'occasion pour chaque membre de se présenter et d'exprimer ses critères pour la fonction attendue. Pour ces élections, la nouveauté a été d'affecter les postes des 4 vice-présidents à des « mandats » particuliers, pour se rapprocher de ce qui pourrait ressembler à une co-présidence :

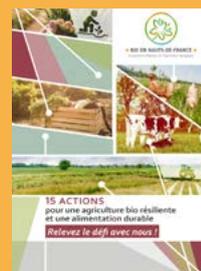
- **Nadou Masson** : Vice-présidente « FNAB / Lien entre commissions » : l'enjeu sera de coordonner et faciliter la communication entre les différents mandatés régionaux et nationaux
- **Frédéric Eeckhout** : Vice-président « Vie associative / Adhésion / Territoires » : l'enjeu sera de favoriser l'ancrage territorial de l'association, pour plus de proximité avec les adhérents
- **Guy Vanlerberghe** : Vice-président « RH / Social » : l'enjeu sera de suivre les sujets liés à la vie d'équipe, constituée de 30 salariés
- **Gérard Batot** : Vice-président « Alimentation / Grand public » : l'enjeu est d'apporter une attention particulière à la dimension « alimentaire » de l'agriculture bio, de la rendre accessible à tous

Plusieurs sièges et mandats ont été renouvelés, la mise à jour détaillée est en ligne sur notre site internet.

LE CHIFFRE DU MOIS

15 ACTIONS

pour une agriculture bio résiliente et une alimentation durable.



Connaissez-vous la diversité des projets que nous menons chaque année en lien étroit avec toujours plus d'acteurs de la filière bio régionale ? Vous avez la possibilité d'en découvrir une quinzaine à travers cette publication : vous le verrez, nombreux sont les producteurs qui saisissent l'opportunité de s'investir à nos côtés pour faire avancer les choses.

A découvrir sur www.bio-hautsdefrance.org.

BIENVENUE À

- **Eva Coudray**, chargée de mission filières
- **Julie Falampin**, conseillère-animatrice en polyculture-élevage sur la Somme
- **Diane Fauquenot**, conseillère-animatrice en polyculture-élevage en Avesnois-Thiérache
- **Pierre Icart**, gestionnaire de données
- **Pauline Rebreyend**, en alternance, en charge des projets « valorisation du patrimoine légumier régional » et « filière locale en semences de céréales »
- **Noémie Renault**, en stage sur le sujet « valorisation des veaux mâles »
- **Camille Romeu**, en stage sur les sujets « alimentation » et « aides »

NOTRE ACTIVITÉ DE FORMATION CERTIFIÉE !

Bio en Hauts-de-France est certifiée QUALICERT depuis le 15 mars 2021, conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles – RE/VIV/04 ».

En tant qu'organisme de formation soucieux du service rendu à ses contributeurs, Bio en Hauts-de-France a souhaité entrer dans une démarche qualité : cette certification est la reconnaissance par un organisme indépendant de la conformité de nos services de formation aux exigences définies dans un référentiel qualité. Cette démarche de progrès vise à s'assurer que

la qualité des prestations de formation permet aux stagiaires d'en retirer un réel bénéfice dans leurs pratiques professionnelles.

Par l'obtention de cette certification officielle, nous nous engageons à :

- Réaliser une étude appropriée de vos besoins et construire une offre adaptée,
- Décliner une offre de formation facilement accessible à tous les actifs agricoles,
- Utiliser des méthodes de formation adaptées, assurées par des intervenants compétents et pédagogues, pour

favoriser une acquisition de compétences par les bénéficiaires,

- Pratiquer une évaluation systématique de votre satisfaction et de vos acquis afin d'améliorer nos pratiques.

Nous sommes allés plus loin et avons souhaité entrer dans la démarche qualité QUALIOPI initiée par VIVEA, organisme financeur de la formation professionnelle. Les certificats sont téléchargeables sur notre site internet, rubrique « formation ».

Déborah Decayeux

07 87 32 82 29

d.decayeux@bio-hdf.fr





ON VEUT LA BIO POUR TOUS !

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) se mobilise pour une politique agricole et alimentaire bonne pour la santé, l'environnement et les agriculteurs-trices. Elle lance une campagne de communication ainsi qu'une pétition citoyenne : #LaBioPourTous.

Alors que commencent les tractations pour la future PAC, la FNAB estime que la France est loin des objectifs fixés par les États Généraux de l'Alimentation par le chef de l'État : 9 % des surfaces agricoles sont dédiés à l'agriculture biologique au lieu des 15 % annoncés pour 2022 et 4,5 % des produits biologiques en restauration collective au lieu des 20 % promis.

Guillaume Riou, président de la FNAB explique : « On nous dit d'amener les surfaces agricoles biologiques à 15 % et pour faire cela on nous donne 2 % du budget de la politique agricole, comment est-ce que cela peut fonctionner ? Cette fois, il va falloir décider, sinon cela va commencer à se voir. L'Europe s'est fixée 25 % de bio en 2030 on n'y arrivera pas sans moyens ! La crise environnementale que nous traversons nous le rappelle tous les jours : c'est urgent ! ».

Selon la FNAB, pour qu'une alimentation de qualité soit accessible à tous, « la prochaine politique agricole doit allouer 1 milliard d'euros par an à l'agriculture



biologique pendant les cinq années de la future PAC. La France doit rattraper les ratés de la loi EGAlim en matière de restauration scolaire et mettre des moyens pour que tous les enfants aient accès à une alimentation de qualité en augmentant la part de bio à 50 % », conclut-elle.

LES GAINS SYNDICAUX DE LA FNAB EN 2020

Durant cette année 2020 marquée par la crise sanitaire, la FNAB s'est trouvée aux côtés de ses adhérent-es pour leur permettre de faire face aux contraintes imposées par ce contexte inédit. Elle a aussi poursuivi son travail syndical et continué à défendre une agriculture biologique exigeante et novatrice.

Défense des aides aux producteur-ice-s

Reconduction du crédit d'impôt : 60 millions d'euros par an pour près de 20 000 fermes bio

Fin 2020, le crédit d'impôt bio a été renouvelé pour deux ans. Cette aide forfaitaire de 3,500 € bénéficie à près de 20.000 producteur-ice-s bio par an. Dès mars 2020, la FNAB a été pro-active auprès de l'administration pour s'assurer de la reconduction de ce dispositif.

Mobilisation pour une bio plus exigeante

Interdiction des fertilisants issus d'élevages industriels en bio

Cela faisait dix ans que la France autorisait l'utilisation d'effluents issus d'élevages industriels (poules en cages, porcs sur caillebotis intégral...) en bio, en totale contradiction avec le règlement européen. Après trois ans de négociations avec l'administration, la FNAB a obtenu une interdiction formelle, touchant notamment les fientes de poules en



cages, qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Mobilisation de la FNAB pour l'abattage à la ferme avec caissons

Un collectif d'éleveurs-ses de Loire-Atlantique et de Vendée, accompagné par le GAB 44, porte depuis plusieurs années un projet d'abattage à la ferme avec caissons, nommé AALVie (pour Abattage des Animaux sur leur Lieu de Vie). Pour que ce projet se concrétise, l'AALVie a lancé durant l'été une ambitieuse campagne de crowdfunding pour recueillir des dons citoyens, qui a été soutenue et relayée auprès de la presse par la FNAB. Cette mobilisation a permis de nombreuses retombées presse et a aidé le collectif à atteindre un financement record.

Les gains syndicaux 2020 sont proposés en totalité en téléchargement sur notre site internet, rubrique « Adhérer ».

COMMENT FAIRE FACE AUX RISQUES DE CONTAMINATION ?



Vous êtes agriculteur-trice en bio ou en cours de conversion et vous ne savez pas comment faire pour faire face aux risques de contamination ? La FNAB a mis au point 2 kits pour se protéger en réduisant les risques de contamination.

Kit n°1 Que faire pour vous protéger ?

Des outils concrets pour réduire le risque de contamination de vos parcelles par les traitements de pesticides du voisinage. Comment vous protéger en réduisant les risques de contamination, instaurer le dialogue avec votre voisin, faire appliquer la réglementation, mettre en place des solutions naturelles efficaces...

Kit n°2 Que faire en cas de contamination ?

Des outils concrets pour obtenir une indemnisation en cas de déclassement pour cause de contamination. Comment réagir si vous constatez la contamination, ou si votre organisme certificateur identifie un résidu de pesticides sur vos produits, comment éviter le déclassement...

Retrouvez les kits en PDF ainsi que les vidéos explicatives sur le site www.produire-bio.fr



LA REVUE DES PROJETS DE BIO EN HAUTS-DE-FRANCE



EMPLOI EN AB : En 2021, nous travaillons avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane sur une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). L'objectif : élaborer un plan d'action partenarial d'adaptation des dispositifs d'emploi-formation aux besoins existants et à venir d'un territoire et de ses acteurs économiques. La 1^{ère} partie du diagnostic démarre ce printemps, avec la rencontre d'une quarantaine de producteurs bio et conventionnels. r.delporte@bio-hdf.fr



COLZA : Une formation est programmée fin avril, elle visera à donner les clés de la réussite technique du colza biologique et les éléments technico-économiques pour envisager l'implantation du colza sur sa ferme. A l'occasion de Terr'Eau Bio, il sera possible de découvrir les vitrines et de participer aux différentes animations proposées autour de cette culture. a.stoffel@bio-hdf.fr



FILIÈRE VOLAILLE DE CHAIR : Produire un poulet bio commercialisé localement, c'est l'ambition de ce nouveau projet. Une réunion de lancement s'est déroulée le 22 janvier chez Laurent Dumont, producteur à l'initiative de la démarche, rassemblant différents acteurs du PNR des Caps et Marais d'Opale. Une feuille de route a été établie pour 2021 : à venir, la diffusion d'une enquête aux magasins spécialisés régionaux pour quantifier leurs besoins en volailles. De quoi donner des bases concrètes pour adapter la production régionale. c.bertin@bio-hdf.fr



FEV'INNOV : Le projet prend ses marques auprès des acteurs régionaux ! Côté circuits courts, transformateurs et meuniers régionaux montrent leur intérêt pour tester la féverole et l'écraser avec leur moulin. Une conférence sur l'avenir de la féverole et la piste de l'alimentation humaine sera proposée à Terr'Eau Bio, avec l'intervention de Terres Univia. Une visite sera également proposée à cette occasion, avec Terres Inovia. f.vandewalle@bio-hdf.fr



ABAC : Les observations se poursuivent dans les parcelles des 3 fermes du projet ! Ces prochaines semaines, des comptages d'adventices, de vers de terre et des analyses de sol vont être réalisés. L'analyse des reliquats azotés mesurés en sortie d'hiver est en cours. Et pour terminer, le test du slip enterré comme indicateur de l'activité biologique du sol vient d'être implanté... les résultats seront dévoilés à Terr'Eau Bio ! n.delattre@bio-hdf.fr ou a.delebecq@bio-hdf.fr



FILIERE SUCRE ALTERNATIVE : Un défi a été proposé aux étudiants en 5^{ème} année de la spécialisation Eco-design et Nutrition-Santé de l'ISA Lille en 2020-2021. La consigne ? Formuler de nouvelles recettes de sauce ou reproduire des recettes existantes, avec du sirop de betterave. Créativité et motivation ont conduit à développer de nouveaux produits : ketchup, sauce barbecue, moutarde, crème de vinaigre et sauce chocolat... De quoi donner de nouvelles perspectives de débouchés pour le sirop de betterave et l'ensemble de la filière ! e.coudray@bio-hdf.fr



ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE : L'essai plein champ réalisé sur choux chinois / choux fleurs en précédent d'engrais verts (avoine, vesce) a démontré des résultats intéressants, il sera renouvelé en 2021. L'essai sous abri mené en 2020 sur mâches en précédent d'engrais verts (phacélie, avoine, vesce, moutarde) sera aussi renouvelé, mais avec d'autres espèces : sorgho en pur, ou en association avec une légumineuse. Objectif : apprécier sa rapidité de croissance, l'immobilisation d'azote et le comportement des cultures qui suivront. Le bilan des essais 2020 et les modalités des essais 2021 seront publiés ce printemps. v.dubois@bio-hdf.fr v.dubois@bio-hdf.fr



RESTAURATION COLLECTIVE : Un groupe de travail est en cours de création avec les collectivités souhaitant avancer dans leur réflexion sur leur mode de gestion de la restauration collective et favoriser une alimentation de meilleure qualité. Un 1^{er} temps d'échange est prévu le 30 mars. Autre RDV, le Salon Régional de l'offre Egalim, organisé le 15 avril en visio : il aura pour objet de mettre en relation des fournisseurs ayant une offre régionale répondant aux critères de la loi Egalim (Bio, SIQO, HVE, fermier, etc.) et les acheteurs. Contacts : c.romeu@bio-hdf.fr ou s.rosblack@bio-hdf.fr



PROTEOLUZ : Un essai réalisé en élevage a montré qu'un apport de luzerne enrubannée permettrait de diminuer la quantité d'aliment distribuée aux porcs en engraissement, sans impact notable sur leurs performances. Au regard de ces résultats prometteurs, les essais se poursuivent en 2021. Nous venons d'analyser le profil en acides aminés de cette luzerne enrubannée. L'idée est maintenant de formuler avec Novial, un aliment à bas taux protéique qui tienne compte de l'apport de luzerne enrubannée dans la ration des porcs et d'en évaluer l'intérêt. c.bertin@bio-hdf.fr



INSTALLATION TRANSMISSION, TOUS MOBILISÉS !

En 50 ans, la France a perdu 1,5 millions de fermes, 20% de surfaces agricoles et 3 millions d'agriculteurs et agricultrices. Ces 20 dernières années, on enregistre une baisse de 34% du nombre d'agriculteurs et agricultrices. D'ici fin 2026, ce sont 45 % d'entre eux qui pourraient cesser leur activité car ils auront atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Une dynamique d'installation qui ne compense pas les départs

La population agricole est vieillissante. Tous modes de production confondus, l'âge moyen des agriculteurs est de 49,1 ans. Depuis 2010, 60 000 agriculteurs ont arrêté leur activité sans être remplacés et plus de 50 000 fermes ont ainsi disparu.

Chaque année, les « entrées » ne compensent qu'environ 2/3 des 20 000 cessations d'activité. Du côté de l'agriculture biologique, peu de données sont disponibles mais la situation semble tout aussi préoccupante sachant qu'1/3 des producteurs et productrices bio avaient, en 2010, plus de 50 ans...

Une inadéquation entre cession et reprise

Plus globalement, on constate une inadéquation entre les fermes à transmettre et les projets portés actuellement, par exemple de nombreux élevages sont à vendre, avec un foncier important, alors que les candidat.es s'orientent vers la production végétale sur des petites surfaces. Cette inadéquation est très présente, a fortiori en bio, où les fermes (conventionnelles et bio) susceptibles d'être reprises dans les prochaines années, risquent de ne pas être en adéquation avec les caractéristiques des projets et capacités financières des candidat.es (pas dans les « bonnes » productions, pas dans les « bons » territoires, taille et capitaux trop importants...).

Il faut alors aider les producteurs à favoriser une nouvelle activité, en transformant par exemple certains bâtiments, c'est ce que l'on appelle la restructuration. Mais pour cela, l'agriculteur ou l'agricultrice doit préparer en amont sa transmission, or on constate que bien souvent, celle-ci est repoussée et/ou mal préparée.

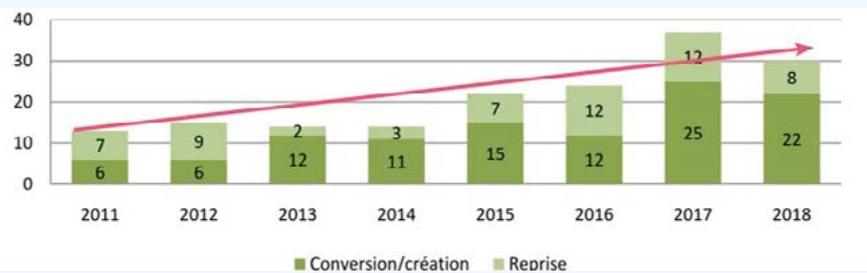
Des difficultés à s'installer

Les difficultés lors du parcours à l'installation restent nombreuses, d'autant plus pour les publics hors cadre-familial (HCF) et plus particulièrement non issus du milieu agricole (NIMA) qui sont nombreux à vouloir s'installer en bio. On s'aperçoit que ce public va, le plus souvent, créer une structure (en maraîchage par exemple), plutôt que de reprendre une ferme et l'adapter à son projet. Ainsi, même si la relève se présentait donc en nombre suffisant avec des projets correspondants aux fermes « disponibles », il s'agirait de s'assurer que tous ces candidats à la reprise aient bien les moyens de réaliser leur projet, c'est-à-dire un accès complet à l'information, un accès facilité au foncier, un accès à des financements suffisants, etc.

En privilégiant l'agrandissement, les fermes grossissent, deviennent souvent trop chères et donc « intransmissibles » pour les personnes souhaitant reprendre, car leur valeur financière est déconnectée de leur potentiel économique.

Cependant, de nombreuses études montrent que les futur.es cédant.es bio attachent une grande importance à transmettre. Il est donc nécessaire que cette démarche soit facilitée, incitée et soutenue. La transmission des fermes, que ce soit à des « néo-agriculteurs et agricultrices », des « hors cadres familiaux », ou des « fils et filles d'agriculteur et agricultrice » est ainsi devenue un enjeu majeur de l'agriculture.

Évolution des installations aidées en AB entre 2011 et 2018



Source : observatoire Hauts-de-France des installations aidées en agriculture - PAIT (2011/2018)

Un contexte réglementaire et financier peu incitatif à la transmission

Aujourd'hui, 4 fermes sur 10 disparaissent : l'une cesse son activité tandis que les trois autres sont revendues dans le cadre de l'agrandissement d'un voisin. Une solution d'autant plus présente dans les régions comme la nôtre, où le foncier est très cher. Pour les personnes en âge de transmettre, la tentation peut être de céder ses terres pour l'agrandissement voire de conserver le foncier, soit par « facilité » soit par « nécessité » (maintien d'un revenu complémentaire à une retraite agricole trop faible ou réalisation d'un capital au moment de la vente). Pour les propriétaires de foncier agricole, la tentation est toute aussi forte de pouvoir vendre au plus offrant lors de l'arrêt de l'activité du fermier. Pour le cédant, cette situation peut, parfois, paraître confortable, mais elle en pose problème auquel il faudra faire face dans le futur.

Face à ce constat...

En 2020, dans son avis « Entre transmettre et s'installer : l'avenir de l'agriculture ! », le Conseil Economique Social et Economique (CESE) formule des préconisations visant à favoriser à la fois la transmission des fermes et l'installation dans de bonnes conditions de celles et ceux qui veulent exercer ce métier, parmi lesquelles :

- Amplifier l'action des collectivités territoriales : repérage des terres se libérant, mobilisation des biens communaux, portage du foncier,
- Favoriser le droit à l'essai : généraliser le « parrainage » et améliorer la situation des bénéficiaires, développer les tests en statut collectif,
- Inciter financièrement à la transmission : revaloriser les retraites agricoles ; clarifier et assouplir la cessation progressive d'activité ; créer une indemnité viagère de transmission ; supprimer les aides PAC à 70 ans ou dès la possibilité d'une retraite à taux plein ; remettre à plat les avantages fiscaux ; généraliser le recours au fonds de garantie sur les fermages.



L'intégralité du rapport se retrouve ici : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/entre-transmettre-et-sinstaller-lavenir-de-lagriculture>

Toujours au niveau national, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), avec la participation de plusieurs GRAB dont Bio en Hauts-de-France, mène actuellement une étude sur la « structuration des actions installation-transmission du réseau FNAB sur les zones à enjeu eau ». Financée par Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), cette étude prévoit :

- Un état des lieux des politiques publiques en faveur de l'installation et la transmission : Quelle place pour l'agriculture biologique ?
- Des « focus » sur plusieurs thèmes dont : l'obligation réelle environnementale; l'ingénierie financière de la transmission ; les partenariats territoriaux,
- L'élaboration de deux outils de diagnostic : un à l'échelon territorial, un à l'échelle d'une ferme,
- La construction de nouvelles formations à destination des collectivités et du réseau.

En région, de nombreuses structures travaillent sur ce sujet

Au sein du Point Accueil Installation Transmission (PAIT), les Chambres

d'agriculture et Initiatives Paysannes participent tous les jours à contrer cette tendance par l'accompagnement des cédants, des porteurs et porteuses de projet à l'installation. D'autres acteurs, tels que Terre de Liens, la SAFER, les centres de gestions, interviennent également sur les questions foncières et économiques. Bio en Hauts-de-France agit aux côtés de ces partenaires, pour favoriser les projets d'installation et de transmission : participation aux « journées du PAIT », accompagnement technique des porteurs de projets, conseil sur les projets d'installation proposés par les collectivités via notre outil SolBio.

Comme nous pensons que cet enjeu ne peut être déconnecté de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, nous proposons à nos adhérents une commission regroupant l'ensemble de ces thèmes afin d'échanger et d'orienter notre travail sur ces enjeux d'avenir. Celle-ci se formalisera lors de notre prochain Terr'Eau Bio, grâce à un village des opportunités regroupant cédants, repreneurs, structures d'accompagnement, structure d'enseignement et d'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

Martin Jansens
07 87 32 31 79
m.jansens@bio-hdf.fr



AGENDA

- **Les cafés de l'émergence**



Demi-journées d'information qui permettent aux porteurs de projet de prendre en compte toutes les dimensions de leur idée pour la traduire en projet grâce à des outils adaptés.

- **Les rencontres du PAIT**

Journées d'informations qui apportent toutes les informations nécessaires à la formalisation et à la finalisation du projet d'installation.

RDV sur <https://hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr/>

- **Formations à venir proposées par Initiatives Paysannes**



- « Mieux se connaître pour réussir un projet commun » les 8 et 15 avril à Arras. a.gregoire@initiatives-paysannes.fr
- « Les clés d'une transmission réussie : zoom sur les aspects humains » les 12 et 13 avril à Saint Laurent Blangy. a.gregoire@initiatives-paysannes.fr
- Café transmission le 4 mai dans l'Oise et le 5 mai dans l'Aisne (lieux en attente).

RDV sur initiatives-paysannes.fr

- **Terr'Eau Bio, les 2 et 3 juin à Brie (02)**
Rendez-vous à l'Espace des opportunités regroupant cédants, repreneurs, structures d'accompagnement, structure d'enseignement et d'emploi.

OPPORTUNITES EN COURS

Appel à candidatures

La commune de Guînes est propriétaire de 1,8 ha de terres dans le marais de Guînes. La commune propose la location de ces parcelles via un bail rural environnemental pour un projet en agriculture biologique (AB). Accompagnée par l'association Terre de Liens Hauts-de-France et Bio en Hauts-de-France

Fermes à transmettre

- Ferme maraîchère située à Ham (80), surface 1,36 hectares
- Ferme en maraîchage biologique, secteur Flandres, surface 1,28 hectares
- Ferme en grandes cultures bio, secteur Lens, 50ha en légumes de plein champs et grandes cultures, assolement collectif, matériel en Cuma.

Retrouvez le détail sur notre site internet : www.bio-hautsdefrance.org



P.A.N.I.E.R.S., POUR AGIR ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



Dès 2018, Bio en Hauts-de-France, le Réseau des AMAP Hauts-de-France et Les Jardins de Cocagne Hauts-de-France coopèrent autour du dispositif P.A.N.I.E.R.S. – une démarche visant le déploiement de paniers de produits bio et locaux accessibles à tous dans les Hauts-de-France. La déclinaison du sigle P.A.N.I.E.R.S résume bien l'ambition : Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire.

Le dispositif propose de lever les freins à l'alimentation durable en distribuant des paniers de produits bio et locaux à moindre prix aux personnes en situation de précarité alimentaire, tout en assurant des prix rémunérateurs aux agriculteurs. Ces foyers peuvent ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel et d'un accompagnement au changement d'habitudes alimentaires à travers d'ateliers de sensibilisation, ainsi que des formations.

P.A.N.I.E.R.S., un dispositif de territoire

Territoires précurseurs, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et Douaisis Agglo se sont emparés du dispositif et distribuent chaque année, par le biais de leurs structures-relais partenaires, près de 2500 paniers de produits bio locaux à moitié prix aux populations les plus

fragiles, sous condition de ressources, pour la MEL ; 300 pour Douaisis Agglo. Le dispositif P.A.N.I.E.R.S. est en cours de déploiement sur les territoires de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, du Parc naturel régional de l'Avesnois, ainsi que du département de la Somme.

Le contexte de crise actuel qui conduit une partie de la population vers encore plus de précarité, nécessite d'essaimer le dispositif sur d'autres territoires de la région Hauts-de-France et d'élargir les conditions d'accès à ces paniers solidaires. C'est dans ce sens que les trois partenaires prennent les devants pour lever des fonds et ainsi financer plus de paniers en lançant une campagne de communication dédiée : « Adopte un BIO panier » !

« Adopte un BIO panier » : un appel à la solidarité des citoyens

Pour pérenniser et déployer ce dispositif, les trois partenaires font appel aujourd'hui à la solidarité des citoyens des Hauts-de-France souhaitant agir concrètement pour la réduction de la fracture inégalitaire de notre société.

Les particuliers ont en effet la possibilité de financer un ou plusieurs paniers (5 € = 1 panier, 20 € = 4 paniers, 100 € = 20 paniers), ponctuellement ou



une alimentation durable pour tous



www.paniers-hdf.fr

mensuellement : ce geste est déductible à 66% des impôts, puisqu'il s'agit d'un don. Les entreprises peuvent elles aussi contribuer à financer ce dispositif en faisant un don du montant qu'elles désirent, lui aussi déductible des impôts à hauteur de 60%.

Un site internet dédié au dispositif est aujourd'hui en ligne, il présente en détail la démarche aussi bien au grand public, qu'aux entreprises et territoires intéressés : www.paniers-hdf.fr.

EN TANT QUE PRODUCTEUR, VOUS POUVEZ AGIR !

- En sollicitant votre collectivité pour lui présenter le dispositif
- En parlant de la campagne de dons auprès de vos clients et de votre réseau
- En fournissant les paniers accessibles sur votre territoire

Vos contacts :

Raphaëlle Delporte
07 87 32 36 27
r.delporte@bio-hdf.fr



Sophie Rosblack
Restauration collective
07 87 32 85 80
s.rosblack@bio-hdf.fr

LA PAROLE À...

Anne Lescieux, El Cagette, Roubaix, structure-relais depuis septembre 2020

L'accessibilité fait partie des valeurs d'El Cagette, nous avons conscience d'être situés sur un territoire où il y a des inégalités sociales et économiques importantes. L'idée, à l'origine du groupement d'achat, était donc de rendre accessible les produits bio locaux au plus grand nombre. Nous avons connu le dispositif par la MEL, qui le soutient. J'ai trouvé cela intéressant dans la mesure où il implique une approche globale. Et pour nous, c'était important que l'on puisse proposer plusieurs manières de faire le premier pas qui vont amener les suivants. Cela a permis d'amener de nouveaux publics au sein d'El Cagette, les personnes prennent les paniers et complètent dans l'épicerie. Nous avons l'avantage d'être un lieu qui n'est pas identifié pour les foyers modestes, ce qui permet une grande mixité sociale. Le dispositif P.A.N.I.E.R.S., c'est un coup de pouce nécessaire. Nous avons démarré à 4 foyers, et maintenant nous sommes 18, sans avoir mené de réelle communication autour du dispositif. On touche des personnes seules avec des minima sociaux, des personnes en contrats aidés, des étudiants, des retraités, des familles ainsi que des personnes qui travaillent.



LE PARI DU LIN BIO : RETOUR SUR LES HIVERNALES DE L'ASSOCIATION LIN ET CHANVRE TEXTILE BIO (LCBIO)

La production de lin textile bio a doublé en 5 ans pour atteindre 1000 hectares en 2020 (dont les 2/3 en conversion). Comme pour les grandes cultures bio en général, les surfaces ont fortement augmenté et continuent leur développement : depuis 2019 elles doublent tous les ans. Néanmoins, le lin bio reste marginal en France (< 1% du lin français).

Un engouement pour des fibres écologiques, éthiques et locales

Contrairement au lin conventionnel qui a été fortement impacté par le COVID, le lin bio est très recherché. La filière est en attente de volumes pour sécuriser la production textile Global Organic Textile Standard (GOTS) : la fabrication de fil nécessite de mélanger des filasses d'années et de qualités différentes. Cette crise a d'ailleurs renforcé la volonté politique et sociale de relocalisation industrielle. Dans ce sens, pour du lin 100 % français, 3 projets de filatures françaises sont en cours, dont un situé dans les Hauts-de-France : SAFILIN a annoncé relocaliser 10 % de son activité (environ 300 tonnes) pour 2022.

Mais pas à n'importe quel prix !

Les enjeux de structuration de filière sont forts pour assurer un approvisionnement européen en volume à un prix garanti et stable pour tous les acteurs. Afin d'essayer de déconnecter le prix du lin bio du conventionnel, LCBIO travaille sur un projet de contrat tripartite dont les 4 piliers sont :

- Transparence sur la valorisation de la production
- Engagement sur une durée
- Engagement sur une quantité (surface/filasse) fournie et achetée
- Grille tarifaire (prix indexé sur la qualité)

EXEMPLE DE CONTRAT :

- 1 groupe de liniculteurs/trices bio + 1 teillage + 1 filateur
- Durée : 3 ans
- Quantité : surface du groupe*rendement (800 kg/ha de filasse)
- Prix moyen : 4 €/kg de filasse (3,5 à 4,5 en fonction de la qualité)

Contactez LCBIO si vous souhaitez réfléchir à ce type de contrat avec votre teilleur.



LES ASPECTS TECHNIQUES

La certification GOTS

En tant que teilleur, pour pouvoir valoriser de la fibre bio, vous devez être certifié GOTS : vérification des normes sociales et environnementales (certains produits et solvants interdits, fibres biologiques). Il s'agit d'un audit annuel, à renouveler tous les ans (coût : 2000 €).

Si votre teilleur n'est pas certifié, votre lin peut être :

- Teillé sur une autre ligne certifiée GOTS (accord entre teilleurs)
- Certifié en payant un contrôle GOTS « à façon » chez votre teilleur (autorisé pour maximum deux liniculteurs)

Pour la graine, vous pouvez la valoriser vous-même si vous êtes équipé pour décapsuler au champ et trier. Certains teilleurs la récupèrent mais la valorisent rarement en bio car cette certification ne concerne que la fibre.

Produire une fibre de qualité

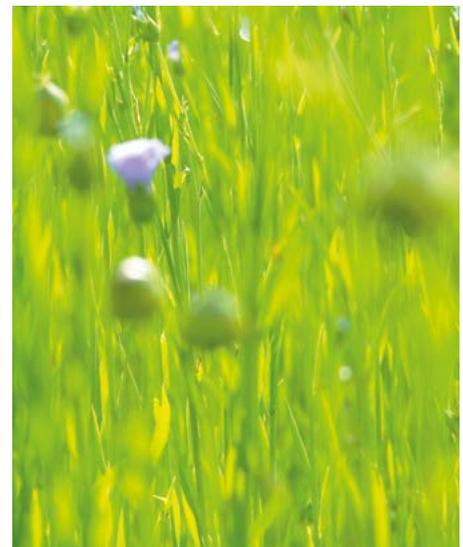
La réussite de cette culture se gère avant tout par la rotation qui agit sur la structure et la fertilité du sol, ainsi que l'enherbement (cultures nettoyantes, éviter les crucifères). En complément, les liniculteurs réalisent des faux semis et peuvent intervenir avec des outils de désherbage mécanique : en plein ou biné (de 0 à 4 passages). Pour limiter la verse, attention à la place dans la rotation et à réduire la densité de semis si le reliquat est élevé.

Pour avancer sur cette thématique, Bio en Hauts-de-France et LCBIO prévoient :

- de suivre des parcelles en région
- d'organiser des démonstrations de désherbage mécanique
- de créer un groupe d'échange (What's App) ouvert aux liniculteurs/trices, technicien.nes, instituts.

QUELQUES REPÈRES EN BIO :

- Rendement : 5,4 t de paille (1,1 t de fibres longues - 1,2 t d'étoupes)
- Interventions mécaniques :
- Herse étrille : intervention entre les stades 3 et 10 cm du lin
- Houe rotative : comme la herse étrille mais risque d'arrachement des jeunes plants important
- Bineuse : 7 à 25 cm - écartements variables
- Roto étrille : à tester ?



Si vous voulez en faire partie, contactez-nous :

Pauline Laurent (LCBIO) :
06 17 97 77 90

Hélène Plumart :
07 87 32 26 10





QUELS CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES POUR LE PORC BIO À PARTIR DE 2021 ?

La production de porcs bio est concernée par plusieurs évolutions réglementaires. Certaines sont liées au nouveau règlement européen pour l'AB dont l'application globale a été reportée au 1^{er} janvier 2022 ; les dispositions les plus contraignantes bénéficieront de délais d'application étendus jusqu'au 1^{er} janvier 2026. D'autres évolutions s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2021. Elles correspondent à la mise en conformité de pratiques ou à l'harmonisation d'anciens textes européens.

Les dispositions issues de la nouvelle réglementation européenne (application au 1^{er} janvier 2022)

Une durée de conversion des espaces de plein-air d'un an minimum : la période de conversion normale de deux ans pourra être réduite par dérogation à un an pour les parcours et les espaces de plein air sur lesquels aucun traitement non autorisé en AB n'a été appliqué au cours de l'année précédente. En revanche, une réduction à 6 mois ne sera plus possible.

Une définition du stade physiologique « porcelet » plus en adéquation avec la conduite d'élevage : un porcelet est un jeune animal de moins de 35 kilos, contre 30 kilos auparavant.

Un lien au sol renforcé : au moins 30 % (et non plus 20 %) des aliments devront provenir principalement de l'exploitation, ou d'unités de production biologique de la même région, et si ce n'est pas possible, d'entreprises de fabrication d'aliment bio utilisant des aliments provenant de la même région. L'incorporation dans la ration de matières premières en C2 qui ne provient pas de la ferme est réduite à 25 %, au lieu de 30 %.

Des mesures plus restrictives sur l'utilisation des matières protéiques non bio : faute de disponibilité en bio, il restera possible d'utiliser des aliments protéiques non bio dans la ration des porcs, mais en quantité limitée (5% de la matière sèche des aliments, par période de 12 mois) et uniquement pour les porcs de moins de 35 kg. Cette dérogation prendra fin le 31 décembre 2026.



Un statut de matières premières agricoles pour les levures : au 1^{er} janvier 2022, les levures seront considérées comme des matières premières agricoles. Ainsi, à cette date, si elles ne sont pas biologiques, elles ne pourront être utilisées dans la ration des porcs.

Enfin, les aliments d'allaitement de remplacement contenant des composants chimiques de synthèse ou des composants d'origine végétale seront interdits.

D'autres points, issus du nouveau règlement bio, sont encore en discussion dans leur traduction française, notamment les questions relatives au délai d'attente avant commercialisation qui pourrait être doublé ou porté au minimum à 48h.

Des bâtiments avec un accès à l'extérieur pour tous les stades physiologiques

Les exigences européennes liées à la sortie des animaux ont été insuffisamment interprétées par l'INAO. De ce fait, les modèles de bâtiments biologiques habituellement réalisés en France ont cessé d'être certifiés. Pour être conformes à la réglementation, depuis 2018, les nouveaux bâtiments doivent avoir pour tous les stades physiologiques une aire extérieure (ou courette) ouverte sur trois côtés et partiellement découvertes. Fin 2020, l'INAO avait acté que la courette pouvait être couverte jusqu'à 95% maximum, soit un minimum de découverte de 5%.

Compte-tenu de la grande hétérogénéité dans la conformité des bâtiments

existants, et de l'évolution marquée de la réglementation depuis 2009 (bâtiments fermés ou ouverts sur un seul côté, et courettes non obligatoires), l'INAO a statué en octobre dernier sur un calendrier de mise en conformité. Les discussions ont été menées en tenant compte des priorités d'évolution des bâtiments et des capacités des filières à engager les travaux.

Des incertitudes sur le % de découverte minimum autorisé depuis le début d'année

Deux actualités communautaires pourraient remettre en cause le consensus franco-français sur les 5% de découverte :

1. l'avis rendu par la commission européenne sur le cahier des charges cailles pondeuses. La commission demande une découverte des courettes de 50 %.
2. le contrôle de la DG Santé de la Commission Européenne en Autriche. Ce type de contrôle, aléatoire, vise à vérifier la conformité des pratiques d'un Etat membre avec le règlement européen. Les élevages autrichiens sont sur paille, comme en France. La Commission pourrait confirmer suite à l'audit son interprétation des 50 % de découverte pour toutes les espèces.

Au vu du contexte, il est préférable que les élevages diffèrent leurs investissements pour la mise aux normes des courettes si cela est encore possible.



Carole Bertin
07 87 32 12 54
c.bertin@bio-hdf.fr



EMMANUEL WORONOFF, POLYCUITEUR ÉLEVEUR BIOLOGIQUE À BRIE (O2)



La complémentarité entre l'élevage de vaches allaitantes, les rotations à base d'herbe, de céréales et de légumes permettent à la Ferme de Brie de conduire ses 280 ha de SAU en agriculture biologique depuis près de 40 ans. L'ouverture des gîtes et la valorisation de la viande en direct auprès de différents circuits de commercialisation (AMAP et particuliers) ont également participé à la diversification des activités de la ferme ces dernières années. De juriste bruxellois à agriculteur biologique dans l'Aisne, Emmanuel Woronoff raconte.

En 1982, Emmanuel Woronoff a choisi de changer de voie professionnelle. Après avoir quitté la Belgique, il s'est installé avec son épouse Elisabeth à Brie, pour se lancer dans l'élevage et la culture bio, sur des terres familiales. « Notre motivation était de faire du bio avant tout ! Nous avons quitté nos métiers respectifs et avons travaillé tous les deux sur la ferme, tout de suite en bio, et avec du bétail. » Passionné par l'élevage, Emmanuel avait eu l'opportunité de se « tester » auparavant sur une ferme située dans les Flandres en Belgique : « Il a tout de même fallu nous former sur le tas, avec quelques conseils reçus de l'entourage à l'époque pour nous guider et conduire les 180 hectares pour démarrer ».

Depuis le début des années 1980, la ferme a connu quelques évolutions : « Pendant un certain temps, nous avons produit du fromage, du lait et élevé des chèvres,

des moutons, des chevaux... il y en avait des choses à voir dans la ferme ! Nous avons d'ailleurs accueilli de nombreuses classes pour expliquer notre activité. » Puis au début des années 2000, le couple démarre les gîtes : « Un bon moyen de rencontrer des gens, de rénover des maisons, de conserver le patrimoine. »

Emmanuel veille en effet à prendre soin de ce dont il a hérité : « Nous évoluons dans de très beaux paysages, travailler en bio nous a permis d'entretenir cet environnement ; vivre dans ce contexte visuel, c'est précieux. Nous avons beaucoup planté pour entretenir ces paysages, des haies, des arbres... les gens apprécient passer par ici ! Et c'est ce que nous tenons à préserver ». Un écrin de verdure qui va d'ailleurs accueillir le salon de plein air Terr'Eau Bio, les 2 et 3 juin prochains, si les conditions sanitaires le permettent : « Je trouvais adapté d'organiser ce temps fort ici, qui plus est sur une ferme qui travaille en bio depuis longtemps. L'espace dont nous disposons s'y prête bien, cette édition promet d'être très riche ! Un véritable laboratoire à ciel ouvert, que nous préparons depuis quelques mois déjà... les vitrines, les parcelles... je veille au bon déroulement des préparatifs en lien étroit avec l'équipe de Bio en Hauts-de-France ! »

Son implication auprès de Bio en Hauts-de-France ne date d'ailleurs pas d'hier, puisqu'il est l'un des fondateurs de l'ABP (Agriculture Biologique en Picardie) : « A cette époque, dans les années 1990, nous étions une dizaine d'agriculteurs à vouloir nous regrouper pour être

FERMOSCOPIE



1982 : INSTALLATION SUR LA FERME D'EMMANUEL ET ELISABETH WORONOFF

SAU : 280 HECTARES



CHEPTEL :
40 VACHES
ALLAITANTES



VENTE : EN DIRECT ET EN AMAP

DIVERSIFICATION :
LOCATION DE GÎTES



reconnus, aidés, représentés... On avait envie de participer à la défense de la bio à l'échelle nationale, et pour cela, il fallait être organisés. On souhaitait échanger entre pairs, avant tout ! » Emmanuel a d'ailleurs très vite intégré le Conseil d'administration de la FNAB, une période assez marquante dans son parcours : « J'ai de sacrés souvenirs de cette époque, avec de belles rencontres. Le sujet phare, c'était le cahier des charges ! J'y ai passé beaucoup de temps ! »

Aujourd'hui, son investissement auprès du réseau est toujours très fort : « Depuis la fusion et la naissance de Bio en Hauts-de-France en 2018, je trouve qu'il y a une très belle dynamique au sein de l'équipe. Les projets fourmillent, il y a plein de choses nouvelles à réfléchir. Quelques jeunes ont rejoint le Conseil d'administration de l'association, cela apporte de nouvelles idées, j'apprécie vraiment cette ébullition permanente autour de la bio ! »



RÉSERVEZ CETTE DATE

Jeudi 22 avril 2021

Assemblée Générale de Bio en Hauts-de-France en visioconférence (programme en cours)

TERR'EAU BIO, LES 2 & 3 JUIN 2021 À BRIE (AISNE)

Organisé dans le cadre du Plan bio régional, le salon agricole de plein air Terr'Eau Bio aura lieu les 2 et 3 juin 2021 dans l'Aisne, chez Emmanuel Woronoff, producteur bio et administrateur de Bio en Hauts-de-France. Carrefour privilégié des acteurs de l'agriculture des Hauts-de-France et des régions voisines, il se veut aussi le reflet des pratiques, recherches et innovations en matière d'agriculture biologique.

Chiffres clés :

- 10 hectares de salon
- 30 conférences, 60 témoignages-débats, 2 hectares de démonstration
- 150 exposants • 100 vitrines végétales
- 100% des productions représentées • 3000 visiteurs attendus

PRÉPAREZ AVEC NOUS TERR'EAU BIO 2021 !

Pierre Maclart, Etienne Tavernier et Emmanuel Woronoff s'engagent auprès du comité de direction de Bio en Hauts-de-France dans l'organisation de cet événement. Nous avons besoin de bénévoles, actifs et essentiels à la réussite de ce rendez-vous « bio » devenu incontournable. L'idée ? Que chacun et chacune apporte sa contribution, le tout dans une ambiance conviviale.

Vous avez envie de vous engager sur ce temps fort de la bio régionale ? De rejoindre une équipe enthousiaste le temps d'un événement fédérateur ?

Contactez : Laetitia Vandamme
07 87 32 23 41 - l.vandamme@bio-hdf.fr



NOS FORMATIONS À VENIR

DIMENSIONNER SON SYSTÈME D'IRRIGATION

6 et 15 avril dans le Nord (59)
contact Rémi, 07 87 32 87 42

DIAGNOSTIC DE FERTILITÉ DES SOLS PAR LES PLANTES BIO INDICATRICES

14 avril à Bazinghen (62)
contact Noëlie 07 87 86 93 03

15 avril à Noyon (60),
contact Marie, 07 87 32 93 41

LES ENGRAIS VERTS EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

20 avril à Douai (59)
contact Valentin, 07 87 32 13 45

IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES RAVAGEURS ET AUXILIAIRES EN CULTURES LÉGUMIÈRES

21 avril à Amiens (80)
contact Juliette, 07 87 32 52 70

DIVERSIFIER SA FERME AVEC UN ATELIER FRUITS ROUGES

22 avril à Douai (59)
contact Valentin, 07 87 32 13 45

QUELLES AIDES MOBILISABLES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2021 ?

Des réunions de présentation des aides à la bio sont proposées :

- Mardi 13 avril de 10h à 12h30 en visioconférence. Seront présentés : les aides CAB/MAB, la procédure téléPAC, les MAEC, le Crédit d'impôt bio et l'aide à la certification AB
- Jeudi 15 avril à 14h à la maison du Parc Naturel Régional de l'Avesnois à Maroilles, 4 cour de l'abbaye. Seront présentés : les aides CAB/MAB, la procédure téléPAC, les MAEC, le Crédit d'impôt bio et l'aide à la



Point
Accueil
Bio

Plan BIO Hauts-de-France

certification AB

- Mercredi 7 avril de 9h30 à 12h à la Chambre d'agriculture de l'Oise : Rue Frère Gagne, 60021 Beauvais
- Mercredi 7 avril de 14h30 à 17h à la salle des fêtes : 21 rue des Ecoles, 60680 Canly. Seront présentés l'ensemble des dispositifs d'aides mobilisables en AB.

ADHÉREZ ET REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !

Vous souhaitez jouer un rôle dans le développement de la bio sur le territoire régional ? Faire partie d'un réseau actif et partager des expériences entre pairs ? Être informé.e des évolutions de l'agriculture biologique ? Pour participer au « mouvement bio », adhérez à Bio en Hauts-de-France ! Contactez Céline : c.lefebvre@bio-hdf.fr



Pour favoriser les échanges entre producteurs, le réseau des producteurs bio a désormais son propre site de petites annonces ! Rendez-vous sur :

www.agribiolien.fr

Agribiolien
Échanges directs entre producteurs bio